

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
24 Juillet 2020**

OBJET : Emploi ouvrant droit à l'attribution d'un logement de fonction par nécessité absolue de service et attribution de logement par convention d'occupation précaire dans les collèges publics du département.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 24 Juillet 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé:

- d'approuver la mise à jour des emplois, par collège, justifiant d'une concession de logement par nécessité absolue de service selon le détail figurant dans l'annexe 1 jointe au rapport,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer les arrêtés correspondants, selon les modèles approuvés par délibération n°119 de la Commission permanente du 30 mai 2008 pour les agents de l'État et les agents d'accueil et par délibération n°9 de la Commission permanente du 22 octobre 2014 pour les Agents Territoriaux des Collèges hors agents d'accueil,
- d'approuver la liste de propositions d'attribution de logements par convention d'occupation précaire, dans les collèges du département, pour l'année scolaire 2020-2021, selon le détail figurant dans l'annexe 2 jointe au rapport,

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer les conventions correspondantes, selon le modèle approuvé par délibération n°153 de la Commission permanente du 5 avril 2019.

À l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées